collège
Albert Camus
académie
Normandie
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Tinchebray, le 14 mai 2020

A l'attention des parents d'élèves de 3ème

Objet : CAMPAGNE DE BOURSE DE LYCÉE 2020-2021

Madame, Monsieur,

La campagne de bourses de lycée pour l'année scolaire 2020-2021 se déroulera en deux périodes :

Période n°1 : du **11 mai au 07 juillet** : vous pouvez déposer une demande de bourse pour votre enfant auprès de l'établissement fréquenté actuellement. Cette demande se fera par le biais de l'imprimé CERFA (ci-joint) et disponible sur le site du ministère de l'éducation nationale à l'adresse suivante :

https://www.education.gouv.fr/les-aides-financieres-au-lycee-7511

Vous remplirez l'imprimé CERFA et y joindrez :

- Une copie de votre déclaration automatique pré-remplie de vos revenus 2019 reçue par courrier à votre domicile si vous déclarez vos impôts en version papier
OU
Un de votre avis de situation déclarative à l'impôt sur les revenus 2019 si vous avez déclarez vos impôts en ligne
- Une copie justifiant de votre situation particulière depuis le 1er janvier 2020, décès, séparation ou changement de garde des enfants.

Ce dossier rempli, signé et accompagné des pièces justificatives doit être transmis à l'établissement scolaire par dépôt direct, par courriel ou courrier.

Le dépôt avant le 7 juillet vous permettra d'obtenir une notification de droit ouvert ou de refus avant la rentrée scolaire.

Période n°2 : du **1er septembre au 15 octobre** : vous pourrez déposer une demande de bourse de lycée auprès de l'établissement fréquenté directement sur internet par le biais du Téléservice (scolarité service) au moyen d'identifiants fournis par l'établissement fréquenté à la rentrée.

Il vous sera également possible de déposer votre demande en version papier en remplissant et signant l'imprimé CERFA et y joignant :

- une copie de votre avis d'imposition 2020 sur les revenus 2019 ;
- une copie justifiant de votre situation particulière depuis le 1er janvier 2020, décès, séparation ou changement de garde des enfants

Votre demande sera étudiée à partir de vos revenus de l'année 2019 et du nombre d'enfants à charge.

J'attire votre attention sur la nécessité de déposer un dossier même si :

- vous n'avez pas connaissance de l'orientation de votre enfant ou de son établissement d'accueil. Dans le cas où il changerait d'académie à la rentrée, le dossier doit tout de même être déposé dans l'établissement d'origine.
- il manque un justificatif à votre dossier, le service des bourses vous adressera alors une demande de pièce.

Si votre enfant est déjà boursier de lycée, aucun nouveau dossier ne doit être déposé. Je vous invite à vous rapprocher de mes services et à déposer au plus vite votre demande de bourse.

Je vous rappelle que l'obtention d'une aide financière est un droit pour toutes les familles éligibles qui favorise la poursuite d'études qualifiantes. Je vous engage à faire valoir vos droits à cet égard.

Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Principal,

E. LEBLANC

COLLÈGE ALBERT CAMUS
PRINCIPAL

Le principal
E. LEBLANC

Téléphone
02 33 66 62 33

Mél.
eric.leblanc@ac-caen.fr

ce.0610042p@ac-caen.fr

2 boulevard du Nord
61800 TINCHEBRAY